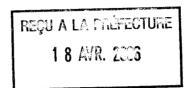


## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

.....abstentions



## ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

## AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME MILLESIME 2006

La Commission Permanente du Conseil Général.

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération n°2004/IV/108 du 15 octobre 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,

Vu la délibération n°2006/I 4è/06 du 8 décembre 2005 du Conseil Général relative au budget primitif 2006,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

• Décide l'affectation d'une opération pour le programme I 014 subventions d'investissement dans les maisons de retraite, conformément au tableau joint en annexe au rapport.

Acte certifié exécutoire	
Réception par le Préfet .1.8AVR. 2006 Publication 2.1. AVR. 2006	LE PRESIDENT 2
Pour le Président du Conseil Général	
a disagation ,	
Luddvic LIONS	7
	Charles BUTTNER
Adopté	
voix contre	•